

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 décembre 2021

Nombre de membres
du conseil municipal :
en exercice : **15**
présents : **10**
votants : **15**

L'an deux mil vingt et un
le dix décembre à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 2 décembre 2021

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, Mmes JORLAND Sandrine, SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie et M MARUEJOULS Pascal.

Excusés : Mme BALAVOINE Claudia (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia), M FONCLAUD Dimitri (1 pouvoir à Mme COUTURIER Nathalie) et M MARION Bertrand (1 pouvoir à M MOTTET Stéphane) et Mme BOISSEAU Audrey (1 pouvoir à Mme SOULIER Laëtitia).

Secrétaire de séance : Mme SOULIER Laëtitia.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 5 novembre 2021, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Décision modificative N° 2

Monsieur le Maire expose qu'il reste 2.159,17 euros sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et la subvention de fonctionnement pour le CCAS d'un montant de 4.000,00 € n'a pas encore été versée. Il propose de prendre une décision modificative n° 2 afin de diminuer de 1.400,00 € les dépenses imprévues et de 450,00 € l'article 6748 pour augmenter de 1.850,00 € l'article 6531 et donc le chapitre 65 qui passera donc à 4.009,17 €. Le dépassement de l'article 6531 s'explique par une augmentation des indemnités des élus et de leurs cotisations et il reste des crédits sur l'article 6748 concernant la subvention exceptionnelle versée pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	1.400,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	1.400,00 €	
D 6531 : Indemnités élus		450,00 €
D 6531 : Indemnités élus		1.400,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1.850,00 €
D 6748 : Autres subventions exceptionnels	450,00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	450,00 €	

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de décision modificative numéro 2.

Questions diverses

Travaux :

*Extension de l'école

Le contenu du cahier des charges est finalisé. Le rapport sur l'étude de sol n'a pas encore été remis.

C'est une procédure adaptée ouverte et la consultation des entreprises va démarrer le lundi 20 décembre pour se terminer le lundi 17 janvier à 12 heures.

Le règlement de la consultation sera disponible sur le site de la commune et les entreprises intéressées pourront télécharger le dossier de consultation pour répondre.

Il devrait y avoir 10 lots.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architecture Sériziat.

Les critères de sélection sont pour 60% la valeur technique et pour 40 % le prix des prestations.

Une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats ayant présenté les trois meilleures offres. Les négociations pourront porter sur les prix, l'offre technique et les délais. En cas de recours, c'est le Tribunal Administratif de Lyon qui est compétent.

Si tous les lots sont attribués, les travaux commenceront pendant les vacances de février.

*Accessibilité des bâtiments communaux

Au niveau de l'école, les trois seuils ont été repris pour être conformes aux normes en vigueur.

A la mairie, une main courante a été posée dans les escaliers ainsi que des contre marches et une bande d'éveil. Sur la place, la grille avaloire a été remplacée.

Les sanitaires publics vont être mis aux normes la semaine prochaine.

Le montant total des travaux pour la mairie s'élève à 8.200 €. Dans le cadre de ce dossier, nous avons obtenu une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 22.756 euros en octobre 2019.

*Vidéoprotection

L'installation des huit caméras est terminée. Pour la caméra dôme multiplicateur implantée sur le lampadaire qui surplombe l'école, l'alimentation à partir du transformateur n'a pas été possible ; elle a été finalement faite à partir de l'école avec une plus-value de 2.150 € TTC.

Le calage des vues a été réalisé et une partie des vues du dôme a été masquée afin de ne pas voir chez les particuliers habitant en face. De la même façon, la caméra installée dans la cour de l'école ne fonctionnera pas de 7 heures 15 à 18 heures 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis afin de respecter la vie privée des élèves et adultes présents à l'école.

La formation des utilisateurs a été effectuée le 7 décembre. Les utilisateurs sont le Maire, la 1^{ère} adjointe et les deux policiers pluri communaux. Chaque accès est règlementé par un mot de passe et un cahier de contrôle a été ouvert pour consigner chaque visionnage.

Modification n° 2 du PLU

L'enquête publique pour la modification n° 2 du PLU visant à la possibilité sous certaines conditions d'aménager, d'agrandir et de créer des annexes ainsi que des piscines pour les habitations existantes situées en zone A et N et de changer d'affectation certains bâtiments en zone A a commencé le 19 novembre à 10 heures et se terminera le 13 décembre à 18 heures. Le commissaire enquêteur monsieur Jean-Loup Bachet a reçu pendant ses permanences quelques personnes qui sont venues consulter le dossier. Il fera un rapport et ses conclusions motivées seront soumises à délibération du conseil municipal.

Conseil municipal d'enfants

Monsieur le Maire explique que six enfants de la commune étaient intéressés pour faire partie d'un conseil municipal d'enfants.

L'élection a eu lieu le 16 novembre dernier avec 37 votants sur 44 inscrits, soit un taux de participation de 84%.

Le premier conseil municipal a eu lieu samedi 27 novembre avec l'installation du conseil et l'élection du Maire qui est Julia Benkhedda et son adjoint Noémie Freney.

Monsieur le Maire a présenté une version allégée de la chartre de l'élu local et des symboles de la République.

Il a expliqué les modalités de fonctionnement du conseil élu pour deux ans avec 5 à 6 réunions par an et éventuellement une participation à des commissions. Les enfants pourront monter des projets réalisables au sein de la commune avec l'aide de la municipalité qui souhaite permettre aux enfants de s'exprimer, d'être associés aux temps forts de la commune (vœux, journée de l'amitié, commémoration du 11 novembre, commission environnement ...) tout en apprenant les notions de citoyenneté et de démocratie.

Pour le prochain conseil prévu en février, chaque conseiller devra préparer sa profession de foi qui consiste en une liste de projets qui l'intéresse. Après débat et discussion, un vote sera organisé pour la réalisation d'un premier projet.

Réception du tracteur

Le matériel devait être livré vers le 20 décembre mais comme l'agent communal est en congés à cette période, il est apparu plus judicieux de reporter la livraison en janvier et de conserver le vieux tracteur si besoin de déneigement. Le prêt de 105.000,00 euros a été signé avec le Crédit Mutuel pour une durée de 9 ans à un taux fixe de 0,55 %. Le vieux matériel sera remis après la réception pour un montant de reprise de 7.000 €.

Aménagements

*chemin du Beaujolais

- Mise en place d'un sens unique de circulation du sud vers le nord direction route de Villefranche.
- Création d'un parking en épi en haut du parking du clos des Collonges
- Aménagement d'îlots végétalisés avec création de places de stationnement
- Réfection du trottoir en béton désactivé
- Chaussée en enrobé végétal

*route de Villefranche

- Création d'une plateforme surélevée au niveau de l'abri bus pour un montant de 13.000 euros à charge pour la commune
- Aménagement du trottoir côté cimetière

*entrée du village au niveau du pressoir

Aménagement d'un plateau, d'un passage pour piétons et d'un trottoir à charge pour la commune d'un montant de 28.000 euros.

Monsieur Samuel Gonnon présente le plan d'aménagement aux élus et le commente.

Monsieur le Maire indique que l'aménagement du plateau à l'entrée vers le pressoir sera réalisé soit dès 2022, soit après, cela dépendra de l'inscription ou non au budget 2022.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

Commission animation

Madame Sandrine Jorland explique que 4 exposants sur 12 inscrits ne sont pas venus pour diverses raisons mais que le marché de l'Avent s'est très bien déroulé. Les exposants étaient contents en particulier le fromager qui a servi 90 clients ainsi que l'apicultrice et les vendeurs d'huîtres et de moules. Les inscriptions pour les stands ont rapporté 80 euros. Le contrôle du pass sanitaire à l'entrée et le port du masque ont été respectés. Le Sou des écoles a tenu la buvette en proposant des parts de gâteau, hot dog, soupe, vin chaud et autres...Madame Jorland remercie monsieur Dejan Stamenkovic pour sa participation active en père Noël.

Commission environnement

Monsieur le Maire précise que l'association l'Abri a planté les 3 magnolias prévus devant le commerce multi services O Ptit Plaisir et les 9 arbres au lotissement Les Lavandières pour constituer une haie.

Commission communication

En l'absence du maire, mesdames Nathalie Couturier, Sandrine Jorland et Sylvia Maillot se rendront à Saint Jean des Vignes le jeudi 16 décembre pour la sortie du bulletin intercommunal. Le cocktail prévu est maintenu.

CCBPD : Commission rayonnement du territoire

Madame Sandrine Jorland a assisté à la dernière réunion où l'on a évoqué le projet Géoparc et la nécessité de lui trouver un nom.

Pour faire vivre le musée pendant sa période de fermeture, un projet d'animation itinérante est prévu afin que les communes puissent exposer leurs pierres à tour de rôle dans une sorte de vitrine permanente.

Monsieur Dubuis, Maire de Charnay a encouragé les communes à participer à l'opération Rosé nuit d'été et à décorer leurs villages. C'est la communauté de communes qui fournit les rubans de décoration roses.

CCBPD : Commission petite enfance

Madame Nathalie Couturier expose que la crèche de Anse va être construite et permettra la création de 40 places supplémentaires. Pour aider certains parents prioritaires en recherche d'emploi qui n'ont pas de place, il a été évoqué le projet de leur en garder 3 ou 4.

Un changement va intervenir dans les Relais d'Assistants Maternelles qui deviennent les Relais Petite Enfance, avec l'évolution et la modification de l'intervention des animatrices et le risque que ces lieux de rencontre deviennent moins intéressants pour les assistantes maternelles avec crainte à terme de disparaître.

CCBPD : commission économie

Monsieur Stéphane Mottet précise que la commission va conserver les fonds versés d'un euro par habitant par les communes car non utilisés.

Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)

Monsieur Pascal Maruejols et madame Sylvia Maillot ont assisté à la dernière réunion de l'année du SIBA.

Le Président Philippe Soler a d'abord fait le point sur l'Espace Pierres Folles en pleine transformation avec l'appui de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. La consultation des entreprises est terminée et les travaux ont commencé.

A la suite de la décision de ne pas dépasser les 5 millions d'euros d'emprunts, il reste à trouver les fonds complémentaires nécessaires notamment pour couvrir le coût de la muséographie.

Un état des lieux des bassins de rétention d'eau a été effectué. Le but de ce recensement est de les inscrire sur le logiciel urbanisme et de sécuriser ces ouvrages.

Monsieur Daniel Pomeret a fait un point sur le câble. La convention signée avec EPARI prend fin en 2025 ce qui mettra aussi fin à la gratuité d'usage du câble pour les bâtiments des communes ce qui inquiètent les municipalités qui devront augmenter leurs budgets correspondants à ces dépenses pour compenser.

Réunion de concertation Lafarge

Monsieur Jean-Luc Tricot informe que les convocations ont été remises par la société Lafarge à la commune très tardivement. Monsieur Jérôme Lebeau confirme qu'il n'a pas pu assister à cette réunion car prévenu trop tard.

Neuf Belmontois étaient présents et un bilan a été présenté notamment un mur anti bruit côté Belmont. Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière est accordé pour de nombreuses années.

Commission gérontologie

Monsieur Dejan Stamenkovic a assisté au conseil d'administration du 30 novembre dernier. Suite à l'assemblée générale du 14 octobre dernier, le bureau est reconduit sans changement à savoir madame Marie Jo Missire, présidente, madame Josette Mariller, trésorière et madame Odette Dugelay, secrétaire.

Un Atelier Physique Adapté A.P.A. de 6 séances peut avoir lieu à Marcy sur Anse au printemps.

Une session Agiroute, recyclage du code de la route pourrait être effectuée début 2022 à Ambérieux d'Azergues.

Les ateliers mémoire, Remue-méninges vont reprendre début 2022.

Une conférence sera organisée fin 2022 ainsi qu'un après-midi récréatif.

SIVU de la Pray

Monsieur Samuel Gonnon reparle de la technique du chemisage pour rendre les tuyaux étanches et éviter les entrées d'eau parasites.

Les trois communes traitées ont quelques résultats positifs.

Dates importantes à retenir

Monsieur le Maire demandent aux élus de noter sur leur agenda les dates suivantes afin qu'ils puissent être disponibles :

Vendredi 14 janvier 2022 : vœux de la municipalité à 19 heures si la cérémonie est maintenue.

Samedi 22 janvier 2022 : journée de l'amitié.

Recensement de la population du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 février 2022 à 19 heures 15 et le conseil d'adjoints soit le vendredi 28 janvier 2022 soit le jeudi 29 janvier 2022 à 10 heures.

La séance est levée à 20 heures 10.